



AQUAPLUS fête ses 10 ans !
Remise des LABELS ET TROPHEES
AQUAPLUS 2014

DOSSIER DE PRESSE

Le 25 novembre 2014

11h00 - Salon des maires et des collectivités locales



LE COMMUNIQUE DE PRESSE



LES LABELS AQUAPLUS ENTREPRISE 2014-2017



LES TROPHEES AQUAPLUS REALISATION 2014



LES LABELS AQUAPLUS SERVICE 2014-2019



LE COMITE AQUAPLUS



LA CHARTE AQUAPLUS

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplust-info.com

Contact presse : 9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40

contact@aquaplust-info.com



COMMUNIQUE DE PRESSE - 25 novembre 2014

INVITATION AQUAPLUS FÊTE SES 10 ANS

Mardi 25 novembre 2014 - 11h00 - Salon des maires et des collectivités locales

Stand de la FNTP - Hall 2.2 Stand B20

Pour obtenir votre badge d'accès gratuit : [cliquez-ici](#)

INVITATION PERSONNELLE

Aquaplus 2014 Remise des Labels et Trophées

MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 11H

Salon des maires et des collectivités locales
Paris Porte de Versailles



A cette occasion, André Flajolet, président du Comité de bassin Artois-Picardie, représentant de l'AMF et maire de Saint-Venant, et Elisabeth Dupont-Kerlan, directrice générale de l'Onema remettront les Labels et Trophées Aquaplus 2014 en présence de Didier Haegel, président de l'UIE et de Daniel Marcovitch, vice-président du Comité Aquaplus et vice-président du Partenariat Français pour l'Eau.

Aquaplus a été créé en 2004 avec les Labels Entreprises, fondée sur la base d'une charte développement durable, la démarche s'est enrichie en 2010 des Trophées Aquaplus Réalisation et en 2013 des Labels Aquaplus Service.

10 Labels Aquaplus Entreprise remis à 8 entreprises :



- ADSF, MSE et OTV : label Aquaplus Entreprise dans l'activité « conception et réalisation d'usines de production d'eau potable ».
- MSE, OTV et Veolia Water STI : label Aquaplus Entreprise dans l'activité « conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées ».
- Aquasource et Cifec : label Aquaplus Entreprise dans l'activité « conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau ».
- Freyssinet France : label Aquaplus Entreprise dans l'activité « réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement ».
- Le Centre National de Formations aux Métiers de l'Eau (CNFME) de l'Office International de l'Eau : label Aquaplus Entreprise dans l'activité « formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées ».



©Philippe Thalhuedec - 10 labels Aquaplus Entreprise ont récompensé 8 entreprises dans 5 domaines d'activité différents. En arrière-plan, Laurent Nugier, président de MSE et directeur général d'OTV, Didier Haegel, président de l'UIE, André Flajolet, président du comité de bassin Artois Picardie, Jérôme Gay, responsable commercial Europe d'Aquasource. Au premier plan : Benoit Perreau, directeur général délégué de Veolia Water STI, Pascal Ployaud, directeur d'agence chez MSE, Pascal Boyer, directeur adjoint chargé de l'Action Commerciale et des Relations Extérieures du CNFME, Luc Derreumaux, président du CIFEC, Christian Lacroix, directeur général de Freyssinet France. Le label Aquaplus Entreprise est valable pour une durée de 3 ans.

2 Trophées Réalisation remis à des collectivités pour leurs réalisations

exemplaires :

- Le syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville Ouest en Cœur de Caux pour la station d'épuration de Fauville en Caux (Seine-maritime)
- La Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives (CCED) pour la station d'épuration de la CCED à Cabourg (Calvados)



©Philippe Thalhouedec - De gauche à droite, Jean-Marc Vasse, président du Syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville-Ouest en cœur de Caux et, Bernard Hoyé, président de la Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives.



2 Labels Aquaplus Service remis à des collectivités pour l'excellence de leur service :

- SYMPEC (Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche) : service labellisé Aquaplus : eau potable
- SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) : service labellisé Aquaplus : assainissement collectif.



©Philippe Thalhuedec - De gauche à droite Didier Haegel, président de l'UIE, Elisabeth Dupont-Kerlan, directrice générale de l'Onema, Dominique Roblin, élu représentant le SIAAP et, Claude Maisonneuve, représentant le SYMPEC.

10 labels Aquaplus Entreprise 2014- 2017 :

Créé en 2004, le Label Aquaplus Entreprise constitue un gage de progrès et de confiance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Il est délivré pour une durée de trois ans sur la base d'une grille d'évaluation de plus de 50 critères. Pour obtenir le label, les entreprises doivent attester de références incontestables en matière de développement durable. L'innovation des entreprises dans ce domaine représente également une part importante du dossier.

2 trophées Aquaplus Réalisation attribués pour des réalisations exemplaires :

Créé en 2010, le Trophée Aquaplus Réalisation valorise un ouvrage exemplaire dans le domaine de l'eau. Pour l'évaluation, le Comité Aquaplus s'appuie sur une grille de 60 critères : depuis la définition des besoins jusqu'à la première année d'exploitation, sont évaluées les performances environnementales et les aspects sociaux et économiques. La demande de Trophée Aquaplus Réalisation est portée par le maître d'ouvrage avec le concours des partenaires (maître d'œuvre, entreprise responsable de la réalisation, entreprise du génie civil, exploitant).

2 labels Aquaplus Service 2014-2019 :

Créé en 2013, le Label Aquaplus Service récompense une collectivité pour l'excellence de son service d'eau potable ou d'assainissement collectif. La collectivité aura en prérequis renseigné l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA*) et satisfait à l'ensemble des exigences réglementaires. Le label Aquaplus Service est délivré pour une durée de cinq ans, sur la base d'une grille d'évaluation de 45 critères portant sur la qualité du service à l'utilisateur, la gestion du service incluant la gestion du patrimoine et la qualité environnementale.

*SISPEA : *Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement* (www.services.eaufrance.fr)

DONNEES CLÉS :

- La démarche Aquaplus est développée en partenariat avec l'Association des Maires de France, l'Onema et l'UIE.
- 27 Labels Aquaplus Entreprise sont actuellement en cours de validité.
- 7 collectivités ont un Label Aquaplus Service en cours de validité : 5 services d'eau potable et 2 services d'assainissement collectif.
- 27 Trophées Aquaplus Réalisation ont été attribués à des maîtres d'ouvrage pour des réalisations exemplaires.
- Le Comité Aquaplus est présidé par Jacques Péliissard, président de l'Association des Maires de France et député-maire de Lons-le-Saunier. Il réunit près de 35 organismes publics et privés : ministères, agences de l'eau, Onema, collectivités, fédérations professionnelles.
- Le Comité Aquaplus attribue les trophées et labels Aquaplus après un examen rigoureux des dossiers de candidature. Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes environnementale, sociale et économique.



LABEL AQUAPLUS ENTREPRISE

- Le Label Aquaplus Entreprise : des garanties en matière de développement durable d'une entreprise de l'eau vis-à-vis du Maître d'ouvrage.
- Le Label est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus 50 critères ; le dossier doit totaliser 75 % des points.
- Le Label Aquaplus Entreprise a une durée de validité de 3 ans.

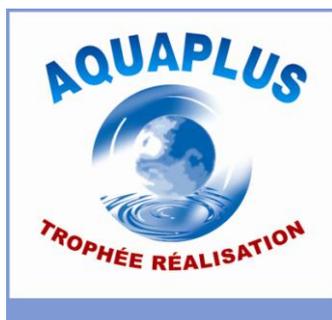
ACTIVITES	ENTREPRISES	Coordonnées
Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	 ADSF (renouvellement)	Pierre CANCIAN , président Tél : 05 62 89 08 90
	 MSE 1 ^{ère} année	Laurent NUGIER , président Tél : 01 45 11 59 57
	 OTV (renouvellement)	Laurent NUGIER , directeur général Tél : 01 45 11 59 57
Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	 MSE (renouvellement)	Laurent NUGIER , président Tél : 01 45 11 59 57
	 OTV (renouvellement)	Laurent NUGIER , directeur général Tél : 01 45 11 59 57
	 VEOLIA Water STI (renouvellement)	Benoit PERREAU , directeur général délégué Tél : 01 40 83 65 19
Conception et fabrication d'équipements de traitement de l'eau	 AQUASOURCE (renouvellement)	Marc MESSERLI , directeur général Tél : 05 61 36 30 36
	 CIFEC (renouvellement)	Luc DERREUMAUX , président Tél : 01 46 40 49 12
Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	 FREYSSINET France (renouvellement)	Christian LACROIX , directeur général Tél : 01 47 76 79 30
Formation dans le domaine de l'eau potable et des eaux usées	 CNFME (renouvellement)	Joseph PRONOST , directeur Tél : 05 55 11 47 26



Au total :

- 16 entreprises récompensées,
- 27 Labels Aquaplust Entreprise en cours de validité,
- 7 domaines d'activités.

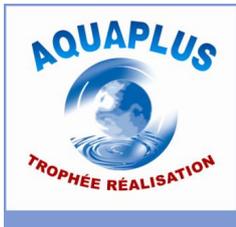
Entreprises	Activités	Année du 1 ^{er} label	Label en cours de validité
ADSF	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2011	2014 - 2017
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2012	2012 - 2015
AQUASOURCE	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2011	2014 - 2017
CIFEC	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2008	2014 - 2017
CNFME, Centre National de formation aux métiers de l'eau de l'OIEau	Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	2008	2014 - 2017
DEGREMONT France	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2006	2013 - 2016
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2006	2013 - 2016
FREYSSINET France	Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2004	2014 - 2017
GAZ ET EAUX	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2012	2012 - 2015
GTM ENVIRONNEMENT	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2013	2013 - 2016
IRH Ingénieur Conseil	Ingénierie du traitement des eaux	2006	2013 - 2016
MSE	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2014 - 2017
	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2014	2014 - 2017
OTV	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2004	2014 - 2017
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2014 - 2017
PINTO SAS	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2005	2013 - 2016
PVE	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2010	2013 - 2016
SAINT-GOBAIN PAM	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2012	2012 - 2015
SAINTE - LIZAIGNE	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2010	2013 - 2016
SCE	Ingénierie du traitement des eaux	2012	2012 - 2015
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2013 - 2016
STEREAU	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2012-2016
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2013 - 2016
VEOLIA WATER STI	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2014 - 2017
VINCI Environnement	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2013 - 2016
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2013 - 2016
WANGNER Assainissement	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2013 - 2016



TROPHEE AQUAPLUS REALISATION



- Le Trophée Aquaplus Réalisation récompense une réalisation exemplaire dans le domaine de l'eau, en matière de développement durable.
- Les différentes phases sont évaluées, depuis la définition des besoins et la conception, jusqu'à l'exploitation.
- Un questionnaire est établi pour chacun des acteurs : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, entreprise de génie civil, entreprise responsable de la réalisation, exploitant. Sont également interrogés, associations d'utilisateurs et organisme chargé de la police de l'eau.
- Le Trophée est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus de 60 critères ; le dossier doit totaliser 75 % des points. La réalisation doit être exploitée depuis au moins 1 an.



Trophées Aquaplust Réalisation 2014

Station d'épuration de Fauville en Caux (Seine-maritime)



Maître d'ouvrage : Syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville-Ouest en cœur de Caux

Président : Jean-Marc VASSE

Tél : 02 35 96 52 92

Entreprises partenaires de la réalisation :

Maître d'œuvre : SOGETI Ingénierie

Entreprise responsable de la réalisation : Degremont

France Assainissement

Entreprise de génie civil : SOCAUBAT

Exploitant : Eaux de Normandie

Station d'épuration de la Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives (Calvados)

Maître d'Ouvrage : Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives

Président : M. Bernard HOYÉ

Tél : 02 31 28 39 97

Entreprises partenaires de la réalisation :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : SCE

Entreprise responsable de la réalisation : OTV France Ouest

Entreprise de génie civil : PINTO

Exploitant : Société des Eaux de Trouville, Deauville et Normandie (SETDN)





LABEL AQUAPLUS SERVICE

- 2014 : 2^{ème} remise des Labels Aquaplus Service à 2 collectivités territoriales.
- Le Label Aquaplus Service récompense les collectivités territoriales pour leurs résultats d'excellence en matière de qualité, durabilité et performance des services d'eau potable ou d'assainissement collectif.
- Le dossier de candidature comporte 17 pré-requis et 45 critères ; le dossier doit totaliser 75% des points.
- Après examen du dossier, le Comité Aquaplus vérifie sur site les critères d'évaluation en matière de qualité du service à l'utilisateur, gestion du service et qualité environnementale.
- Le Label Aquaplus Service est attribué pour une durée de 5 ans.



Labels Aquaplus Service 2014

2^{ème} Edition

SERVICE LABELLISE	COLLECTIVITES TERRITORIALES	Coordonnées
Eau potable	 <p>SYMPEC Population desservie : 72 000 habitants 118 communes Longueur du réseau : 115 km</p>	<p>Claude MAISONNEUVE Président</p> <p>Tél : 02 33 56 80 08</p>
Assainissement collectif	 <p>SIAAP Population desservie : 9 millions d'habitants 180 communes Longueur du réseau : 440 km</p>	<p>Maurice OUZOULIAS Président</p> <p>Tél : 01 44 75 69 80</p>



LE COMITE AQUAPLUS

**Présidé par Jacques PÉLISSARD, Député-maire de Lons-le-Saunier
et Président de l'Association des Maires de France,**

- Le Comité Aquaplus réunit 35 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau soit plus de 50 experts représentant les Agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,...organisés en 4 collèges :
 - Institutionnels publics
 - Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés
 - Organismes techniques
 - Professionnels

- Le Comité Aquaplus attribue les « Labels Aquaplus Entreprise », « Trophées Aquaplus Réalisation » et les « Labels Aquaplus Service » après examen rigoureux des dossiers de candidature.

- Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes : environnementale, sociale et économique.



Composition du COMITE AQUAPLUS

Président : Jacques PÉLISSARD

Député-maire de Lons-le-Saunier et Président de l'AMF, Association des Maires de France

Vice-président : Daniel MARCOVITCH

Président d'honneur : Serge LEPELTIER

ancien Ministre de l'Ecologie, Président de l'Académie de l'eau

Institutionnels Publics

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Michèle ROUSSEAU

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, CGEDD : Patrick MARCHANDISE

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, DEB : Laurent ROY, Catherine GIBAUD

Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Coralie NOEL

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique : Annie LARRIBET

Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) : Elisabeth DUPONT-KERLAN, Eric BREJOUX

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés

Association des Maires de France (AMF) : Denis MERVILLE, Pauline DELAERE

CINOV : Michel PETIT-JEAN

Communauté urbaine de Bordeaux : Pascal BOTZUNG

Communauté urbaine du Grand Lyon : Claude PRESLE

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : René KELHETTER, Michel DESMARS

MEDEF : Alexandre COLIN

Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : Christian CAMBON

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : Jacques OLIVIER, Michel RIOTTE

Syndicat des eaux de la Charente Maritime : Denis MINOT

SYNTEC Ingénierie : Jean FELIX, François FIEVET

Professionnels

Canalisateurs de France : Alain GRIZAUD, Clotilde TERRIBLE

FP2E : Tristan MATHIEU, Bernard JOUGLAIN, Bruno TISSERAND

FNTP : Dominique DEVILDER

GCEE : Gérard LECA

IFAA : Hubert WILLIG, Jérémie STEININGER

IFEP : Christian LACOUR, Philippe REYMOND

ISGH : Gilles DUTOIT

ITEA : Pascal FARJOT

SFEG : Eric GARROUSTET

SIET : Marc MESSERLI

STORM : Luc MANRY

SYNTEAU : Jean Luc Ventura

SYPRODEAU : Fabrice LETENEUR, Gilbert BRELET

UIE : Didier HAEGEL, Alain ROUSSE

Organismes techniques

Académie de l'Eau : Jean-Louis OLIVER

Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) : Pierre-Alain ROCHE

Centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR) : Marcel ROCHE

Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'impact (COPREC) : François GREMY

Office International de l'Eau (OIEau) : Joseph PRONOST

Observatoire des usagers de l'assainissement d'Ile-de-France (OBUSASS) : Karina KELLNER

Plate-forme européenne de l'eau (WSSTP) : Durk KROL

AFITE : Bruno WEINZAEPPFEL

Secrétariat technique et administratif du comité Aquaplus :

Technique : Guillaume CHARVET

Communication : Anne-Laure MAKINSKY

Secrétariat : Anaïs FERMINE

Coordination : Maria VÈNES



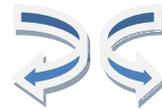
LA CHARTE AQUAPLUS

La Charte Aquaplus s'adresse à tous les Acteurs de l'eau



Collectivités

Professionnels de l'eau



Entreprises

Organismes
publics et privés

Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.

1 / Devoir d'intérêt général

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

2 / Démarche de développement durable

La démarche Aquaplus s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) (*) SNDD :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les collectivités et les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

3 / Engagements vis-à-vis des salariés

Les acteurs de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

4 / Sécurité des biens et des personnes

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

5 / Information entre les différents acteurs de l'eau

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle

Les acteurs de l'eau agissent dans l'intérêt des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

7 / Engagements financiers

Les acteurs de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires.

8 / Communication et déontologie

Toute entreprise de l'eau bénéficiaire du label Aquaplus Entreprise pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplus, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplus et ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplus Service et le trophée Aquaplus.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec les labels Aquaplus et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplus. La communication sur le trophée Aquaplus par le Maître d'Ouvrage précisera la réalisation concernée.



UIE,
Union de syndicats professionnels, adhérente
à la Fédération Nationale des Travaux Publics



Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplust-info.com

Contact presse : 9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40

contact@aquaplust-info.com